RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00213
Numéro SIREN : 949 238 620
Nom ou dénomination : ABILY PROGRAMMATION

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 894

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABILY PROGRAMMATION — 310 Chemin des Chataigniers — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 64160 SEVIGNACQ THEZE

SIRET : 94923862000015

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 11 — Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) Autres * (3)	072	2 334	074	2 334	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**2 334**	098	**2 334**	
	Total général (I + II)	110	**2 334**	112	**2 334**	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	1 500	
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126		
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132		
	Report à nouveau 134		
	Résultat de l'exercice 136	(712)	
	Subventions d'investissement 137		
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**788**	
Provisions pour risques et charges	**Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	633	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 852) 172	913	
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**1 546**	
	Total général (I + II + III) 180	**2 334**	

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS ABILY PROGRAMMATION

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le
			1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	2 112
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	2 112
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(2 112)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 400
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(712)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 | 314: 712

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993		
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		350
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647		
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352	354: 712
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 — Déficit col. 2	370	372: 712

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ABILY PROGRAMMATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 310 Chemin des Chataigniers
64160 SEVIGNACQ
949 238 620 RCS PAU

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à SEPT CENT ONZE EUROS QUATRE-VINGT-SEIZE (711,96 €) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : ..... -711,96 euros

Affectée en totalité au compte "report à nouveau", qui s'élèvera ainsi à ..... -711,96 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT
PHILIPPE ABILY

